VOIRIE

Le règlement de voirie est un document qui fixe les dispositions administratives et techniques relatives à l'utilisation du domaine public communal. Il établit très précisément les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux sur voirie, notamment sur les réseaux routiers au niveau communal.
Le règlement de voirie s'adresse à toute personne, riverain, professionnel, association ou entreprise désirant intervenir sur le domaine public.

Retrouvez ici le règlement de voirie :

- RÈGLEMENT DE VOIRIE

MAIRIE DE TOUQUIN

5 place de la mairie
77131 Touquin

01.64.04.15.29

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Touquin